

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF1705

AMENDEMENT

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Transformation et fonction publiques »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0	0
Transformation publique	0	35 000 000
Fonction publique	0	0
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	0
Fonds de compétences techniques mis à disposition des projets ministériels (ligne nouvelle)	35 000 000	0
<i>dont titre 2 (ligne nouvelle)</i>		0
TOTAUX	35 000 000	35 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, la France Insoumise propose de mettre un terme à l'organisation méthodique de démantèlement des compétences de l'Etat qui favorise l'externalisation et le recours aux cabinets de conseil renforcé chaque année par la macronie, en finançant une expertise technique publique, au service des administrations centrales.

Dans le programme 348, l'action « Innovation et transformation numériques » a été intégralement supprimée l'année dernière. Les crédits afférant servaient notamment au recrutement de « profils rares dédiés à l'innovation numérique ».

La fonction publique connaît des difficultés de recrutement d'ingénieurs et data scientist. Ces difficultés sont accentuées par l'austérité imposée par les gouvernements macronistes qui rend le secteur public de rivaliser avec les salaires élevés du privé. Les quelques profils de ce type, qui aujourd'hui sont au service de l'intérêt général, le font avant tout par conviction et investissement personnel. Tout le paradoxe est que cette asphyxie financière mène à un vide de compétences internes, et à un recours accru aux cabinets de conseil, particulièrement coûteux et intéressés à la vente de la mission d'après, pas à la réalisation d'un projet idéal et à l'autonomisation des administrations centrales.

Des dispositifs, bien qu'améliorables, tel que les Entrepreneurs d'intérêt général (EIG), avaient au moins le mérite d'exister. Désormais, il ne reste rien. Les macronistes ont décidé de supprimer ces fonds et a assumé priver l'Etat des talents qui lui sont pourtant nécessaires. Comme à leur habitude, les libéraux organisent la perte de compétences au sein de l'Etat afin de mieux justifier le recours

aux cabinets de conseil privés qui, après avoir travaillé gratuitement lors de campagnes électorales, ont bien mérité un retour d'ascenseur.

Comme l'a montré la Cour des comptes dans son rapport dédié à la question, trois quarts des 890 millions d'euros versés à ce titre par l'État en 2021, les prestations externalisées concernent le domaine informatique. Alors que ce manque de compétence pourrait largement être comblé en y mettant les moyens, le nouveau gouvernement Macron, comme les précédents, préfère organiser le démantèlement de l'État au profit du secteur privé.

Nous proposons donc à minima de revenir sur ces suppressions de crédits.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement :

- prélève 35 millions d'euros sur le programme 349 Transformation publique, dont 20 millions sur l'Action 01 « Fonds pour la transformation de l'action publique », 15 millions sur l'Action 02 « Accompagnement du changement de l'action publique », en AE et CP
- crée un nouveau programme " Fonds de compétences techniques mis à disposition des projets ministériels ", abondé en titre 2 à hauteur de 35 millions d'euros en AE et CP.